

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

— La deuxième lecture du bill de réforme ayant été à l'ordre du jour à la dernière séance de la chambre des pairs, le duc de Buckingham saisit l'occasion de la présentation d'une pétition en faveur de cette lecture, pour annoncer sa résolution de proposer, dans le cas où le bill, actuellement en litige, serait rejeté, d'accorder la faculté de la représentation aux grandes villes qui en sont maintenant dépourvues, d'étendre la franchise dans tous les bourgs sans atteindre aux privilèges existants, etc., de sorte qu'en résultat le nombre des membres n'en serait point augmenté.

Le comte Grey, après avoir dans un long et éloquent discours combattu avec succès le système d'opposition de lord Buckingham, en se servant de ses propres armes pour prouver la nécessité d'une réforme complète, insiste sur la deuxième lecture. Lord Ellenborough propose la remise de cette lecture à six mois, ou, en d'autres mots, le rejet total du bill.

Plusieurs autres orateurs se sont ensuite prononcés en différents sens, dont quelques uns, qui la première fois avaient fait partie de l'opposition, se sont maintenant rangés du côté du ministère. Les débats ont été fort animés et prolongés jusque fort avant dans la nuit, mais sans amener aucun résultat; la continuation en a été mise à l'ordre du jour, pour le lendemain.

— On lit dans le *Courier* anglais un assez long article sur les débats dont nous venons de parler, dans lequel le journaliste établit un parallèle entre le résultat que pourrait avoir la proposition de lord Buckingham dans le cas le plus favorable, et celui de la réforme telle qu'elle est proposée par le ministère; il y passe en revue les diverses nuances qui se sont remarquées dans les opinions des principaux anti-réformistes, et surtout dans celle du duc de Wellington, et il en tire la conclusion qu'il est de la dernière importance de faire échouer le projet de ce parti, dans l'intérêt du pays, ou, pour mieux dire, dans celui de l'Europe constitutionnelle et libérale.

— On lit encore, dans le même journal, ce qui suit: « Nous avons annoncé hier que, d'après une liste formée par le parti ministériel, la majorité pour la deuxième lecture du bill serait de 14 votes. Depuis, nous avons vu deux autres listes, formées l'une par un membre du parti ministériel, et l'autre par un pair de l'opposition. La première porte le nombre à 15, mais sans accorder à l'opposition aucun avantage des votes douteux; l'autre liste admet la supposition que tous les votes douteux se rangent du côté de l'opposition, et réduit ainsi la majorité à 3 votes. Quant à nous, nous pensons que sept à huit votes sont le maximum sur lequel le comte Grey peut compter. Au reste, comme la chance peut encore tourner défavorablement, le bill de réforme, pour parler le langage des bulletins, ne peut encore être déclaré hors de danger. »

— Le *Morning-Herald* mande que le roi doit avoir répondu à un ambassadeur, qui disait à S. M. qu'il ne croyait pas que la ratification de son souverain arrivât avant que le sort du bill ne fût fixé: « Dites à votre maître que le bill passera, et ajoutez que j'ai jamais ministre n'a pu se flatter de posséder mieux que lord Grey la confiance de son souverain. »

FRANCE.

Paris, le 13 avril. — Le nombre des individus affectés par l'épidémie a encore diminué aujourd'hui. La diminution du nombre des malades a été encore plus sensible.

« L'épidémie change de nature, dit un journal du soir. Les cas de choléra deviennent plus rares;

mais ils sont remplacés par un grand nombre de cas de cholérine tout-à-fait analogues à l'épidémie qui a régné il y a dix mois. Ce changement est heureux, car il fait substituer une affection peu grave à une maladie dont tous les dangers nous ont été révélés. Le fait que nous signalons a été observé par beaucoup de médecins, et il est confirmé par les rapports transmis à l'autorité. »

Etat numérique des personnes atteintes et de celles mortes du choléra depuis le 11 avril à midi jusqu'au 12 même heure.

Cas déclarés du 11 avril à midi	
au 12 avril à midi	802
Hommes	435
Femmes	367
Décès du 11 avril à midi, au 12 avril à midi	317
Hommes	176
Femmes	141
Total général des malades	7560
Total général des décès	2913

— Le roi qui devait habiter St. Cloud au mois de mai, ne quittera point Paris, tant que le choléra y régnera.

— On a fait circuler en bourse les deux bulletins suivans sur la maladie de M. Périer:

Paris, 13 avril, 10 heures du matin.

La convalescence de M. le président du conseil continue à faire des progrès satisfaisans.

A une heure de l'après-midi.

Depuis ce matin le mieux continue.

— Par dépêche télégraphique du 12 avril, le ministre du commerce et des travaux publics a été informé que le choléra-morbus ne s'était pas manifesté à Valenciennes, et que l'état sanitaire de cette ville et de tout le département était très-satisfaisant. *(Nouveliste.)*

— M. le marquis de Malleville, pair de France, conseiller à la cour de cassation, est mort ce matin.

— M. Chedeaux, député de la Moselle, est mort du choléra.

— M. Dangreaux, chef d'institution à Paris, est mort cette nuit également du choléra.

— M. le général Lamarque est atteint du choléra.

M. Pagès est également atteint, mais beaucoup moins gravement que son honorable collègue.

— Du 7 au 10, à Compiègne, le nombre des cholériques s'est élevé à 34, et des morts à 10.

— M. le marquis de Croix, pair de France, atteint lundi, à six heures du soir, par le choléra, n'existait plus le lendemain avant midi.

— Le général comte de Coetlosquet, ex-pair de France, est l'une des victimes que le choléra a enlevées avant hier.

— M. le général Dalesme, commandant l'hôtel des Invalides, est assez sérieusement atteint par l'épidémie régnante.

— M. Grignon Bonvallet, député de Loir-et-Cher, vient de succomber aux attaques du choléra.

— M. Masson, médecin, fait connaître le fait suivant:

« Depuis huit jours j'ai obtenu de nombreux et infaillibles succès par l'application d'un vésicatoire sur toute l'étendue de la colonne vertébrale. Je conjure mes confrères d'essayer de ce moyen si facile et qui n'exclut pas les autres. Si le péril était plus pressant, on brûlerait trois moxas à différentes hauteurs. »

« Plus tard, et lorsque j'aurai le loisir, je dirai comment le hasard et le raisonnement m'ont fait soupçonner que le siège de la maladie était dans la moëlle épinière, et dans ce qu'on nomme le grand sympathique. Maintenant il faut agir, nous disserterons ensuite. »

« J'en appelle à mes confrères, j'invoque leur expérience à l'appui de la mienne. »

— Le célèbre Paganini s'est empressé, il y a quelques jours, d'offrir un concert au profit des indigens atteints du choléra-morbus. M. le ministre du commerce et des travaux publics a accepté cette offre.

— On raconte que M. Périer allait beaucoup mieux dimanche, quand quelqu'un vint étourdiment lui annoncer le vote de la chambre sur les 1,500,000 francs de fonds secrets; la joie qu'il en ressentit lui causa une vive émotion. Puis il apprit, par un mot jeté autour de lui, qu'il y avait séance le dimanche, et parut inquiet de cette circonstance insolite. Mécontent des détails qu'on lui donnait pour l'expliquer, il en chercha de plus plausibles dans son imagination. Mais, dans ce travail d'esprit, les vomissemens revinrent, et la maladie reprit les symptômes de choléra qu'elle avait en partie perdus.

Depuis, il y a eu du mieux, et le caractère cholérique a de nouveau disparu; mais M. Périer reste atteint d'une gastrique qui demande beaucoup de soins et une longue convalescence.

Le docteur Broussais passe les nuits auprès de lui.

(Courrier.)

— Ce matin, un commissaire de police s'est transporté rue de Ménil-Montant, chez un traiteur qui logeait en garni, et avait depuis quelque temps chez lui une bande de voleurs qui dévastaient la capitale.

On y a arrêté 8 de ces malfaiteurs.

Un grand nombre de montres, pendules, bijoux et autres objets provenant de leurs vols, y ont été saisis.

Le traiteur a été également arrêté comme recéleur.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 13 avril. — La séance est ouverte à onze heures. M. Jonet fait un rapport sur la proposition de M. Osy, relative au transit des grains. Le rapport conclut à l'abrogation de l'art. 1^{er} du gouvernement provisoire.

M. Osy demande que la discussion ait lieu lundi. Après quelques observations, la discussion est fixée à dimanche prochain.

M. H. de Brouckere prie les membres de la section centrale de terminer immédiatement le rapport sur l'organisation judiciaire, afin que les membres puissent l'examiner pendant la vacance qui suivra la discussion des budgets.

M. Loctercq: Comme des changemens assez importants ont été faits au projet, le ministre de la justice s'est chargé de a nouvelle rédaction; il n'a pas eu le temps de s'en occuper jusqu'ici.

M. Destouvelles: M. Raikem est allé à Liège voir son père qui est mourant. On ne regrettera pas le retard qu'a éprouvé le rapport, car le projet sera tellement simplifié qu'il donnera lieu à peu d'observations.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du budget de l'intérieur.

CHAPITRE II. — Frais de l'administration dans les provinces.

Voici les sommes allouées pour les objets spécifiés dans les trois premiers articles, qui comprennent les frais d'administration des provinces d'Anvers, de Brabant et de Flandre occidentale.

Traitement des gouverneurs, Anvers, 7000; Brabant, 7000; Flandre occidentale, 7000.

Traitement des états-députés, Anvers, 6750; Brabant, 9000; Flandre occidentale, 9450.

Traitement du greffier des états, Anvers, 2500; Brabant, 2500; Flandre occidentale, 2500.

Traitement des employés et gens de service, Anvers, 49,400; Brabant, 20,000; Flandre occidentale, 18,470.

Frais de route et de séjour du gouverneur, des états-députés, du greffier et des employés du bureau, Anvers, 775; Brabant, 1170; Flandre occidentale, 1000.

Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles et autres menues dépenses, Anvers, 5945; Brabant, 6999; Flandre occidentale, 8840.

Traitemens et abonnemens des commissaires de district, ainsi que des commissaires et conseillers de milice, indemnités au secrétaire des conseillers de milice, frais de voyage et frais d'impression pour la levée de la milice, Anvers, 12,525; Brabant, 14,000; Flandre orientale, 20,592, vacations des médecins et chirurgiens pour l'examen des miliciens, Anvers, 700; Brabant, 790; Flandre occidentale, 1000.

Dépenses imprévues, Anvers, 1500; Brabant, 1000; Flandre occidentale, 1000.

Séance du 14 avril. — L'ordre du jour est le vote du budget du ministère des finances.

M. Pirson demande s'il est à la connaissance du ministre des finances qu'il existe un bureau où l'on ouvre les lettres que les Belges envoient en Hollande.

M. le ministre des finances : Il n'est jamais entré dans la pensée du gouvernement de violer le secret des lettres, et jamais je ne donnerais la main à un pareil abus.

M. Pirson : J'avais adressé une lettre en Hollande pour avoir des renseignements sur la route de Dinant. J'en ai reçu la copie du ministère de l'intérieur.

M. le ministre des finances : Je déclare sur l'honneur que jamais lettre n'a été ouverte et que le premier employé qui se le permettrait serait renvoyé à l'instant.

M. le ministre des affaires étrangères : La copie de la lettre dont il est question a été envoyée à un fonctionnaire de la province qu'habite M. Pirson par la personne à laquelle il avait écrit en Hollande.

La discussion s'ouvre sur la réduction de 36,829 florins, votée par la chambre sur les 236,866 florins, composant l'allocation pour traitemens des employés de l'administration centrale.

M. le ministre déclare ne pouvoir consentir qu'à une réduction de 27,129 fl., dont 7200 sur les contributions et 2500 sur le concierge, huissiers et femmes de journée.

On passe à l'appel nominal, demandé par plusieurs membres, sur la réduction de 36,829 fl. votée antérieurement; 29 voix se prononcent pour et 38 contre.

Ce chiffre fixé à 209,737, d'après la réduction proposée par le ministre, est adopté.

Les réductions de la chambre sur les art. 3 et 4 du même chapitre sont maintenues.

Le chiffre reste fixé à 3,408,635 fl.

La somme demandée dans le même chapitre pour matériel et dépenses diverses est de 306,138 fl.

MM. Duvivier et Destouvelles proposent un chiffre de 253,310, ils motivent cet amendement sur les nouveaux renseignements qui ont été fournis par un employé des finances et distribués aux membres.

M. Jullien parle dans le même sens.

M. Delhougne parle pour le maintien des 246,656 fl. votés précédemment.

La réduction précédemment votée est rejetée. Le chiffre proposé par MM. Destouvelles et Duvivier est adopté.

Les autres chiffres du budget des finances précédemment votés sont maintenus.

Une discussion s'engage sur le texte de l'art. 4^{er} du budget. Après les observations de M. Verdussen, Delhougne, Jullien, Ch. de Brouckere, Osy, Dumortier, Dumont et Barthelemy, les derniers paragraphes de cet article sont modifiés dans les termes suivans :

Le gouvernement renseignera aux chambres le produit de la retenue des 5 p. 100, à prélever à titre d'indemnité sur les recouvrements à opérer pour compte de tiers.

La situation de la caisse des dépôts et consignation sera fournie avec le budget et le compte réglé par la cour des comptes.

Les receveurs seuls de l'enregistrement toucheront la remise sur les recettes en *los-renten* ou rentes remboursables.

Art. 2. Il est en outre alloué une somme de 228,567 fl. au ministre des finances pour compléter le crédit nécessaire au service dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg.

Cette somme est répartie de la manière suivante :

Il sera pourvu par disposition nouvelle au règlement des dépenses dans ces deux provinces, le plus tôt possible, après la paix, si elle est conclue dans le courant de l'année 1832.

A l'administration des contributions directes, douanes et accises: 1^o traitemens et remises des employés, 408,100 fl.; matériel et dépenses diverses, 5950.

A l'administration de l'enregistrement et des domaines: 3^o traitemens et remises des employés, 51,854; 4^o matériel et dépenses diverses, 3149; 5^o frais d'exploitation de la houlrière de Kerckrade, 50,000; à l'administration des postes: 6^o traitement des employés, 3385; 7^o matériel et dépenses diverses, 6132. Total 228,567.

L'ensemble du budget des finances est adopté par 59 voix contre 40. MM. Jullien et Rogier se sont abstenus, n'ayant pas assisté à toute la discussion.

La suite de l'ordre du jour est la discussion du budget de l'intérieur.

La chambre adopte les allocations suivantes pour les frais d'administration dans les provinces de la Flandre orientale et du Hainaut.

Traitement du gouverneur : Flandre orientale, 7000; Hainaut, 7000.

Traitement des membres des états-députés : Flandre orientale, 9450; Hainaut, 5400.

Traitement du greffier : Flandre orientale, 2500; Hainaut, 2500.

Traitement des employés et gens de service : Flandre orientale, 20,150; Hainaut, 22,495.

Frais de route et de séjour du gouverneur des états-députés et du greffier : Flandre orientale, 775; Hainaut, 4330.

Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses : Flandre orientale, 8010; Hainaut, 8000.

Traitemens et abonnemens des commissaires de district, ainsi que des commissaires et conseillers de milice, indemnités aux secrétaires du conseil de milice, frais de voyage et frais d'impression pour la levée de la milice: Flandre orientale, 20,765; Hainaut, 48,000.

Vacations des médecins et chirurgiens pour l'examen des miliciens: Flandre orientale, 4000; Hainaut, 912.

Dépenses imprévues : Flandre orientale, 4000; Hainaut, 4000.

La séance est levée à quatre heures et demie. Demain, séance à midi.

GAND, le 14 avril.

Jugement du conseil de guerre ordinaire de la Flandre orientale.

La cause des soldats du 12^e régiment d'infanterie, qui ont attaqué et blessé le sieur Stoops fils, sur le Quai-aux-Bois, le 16 mars dernier, et poursuivi divers bourgeois la bayonnette à la main, a été portée le 2 de ce mois devant le conseil de guerre ordinaire de cette province; ils ont été condamnés comme suit par jugement dudit conseil approuvé par la haute cour militaire :

Félix Moufroy et Félix Choumac, à quinze mois de prison.

Isidore Marcon, à quinze jours.

Nicolas de la Porte a été acquitté.

Le caporal Monoury, du même régiment, prévenu de désertion en emportant plus d'effets que la tenue du jour ne le permettait a été expulsé avec infamie.

François de Brouwer, milicien, prévenu de rébellion avec violence contre des agents de la force publique, a été acquitté, les débats ayant prouvé que son opposition avait été commandée par la légitime défense.

— Deux lieutenances de la gendarmerie mobiles sont arrivées avant-hier à Gand.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« Le 9 de ce mois, des rassemblemens tumultueux se sont formés à Eccloo, devant l'atelier d'un peintre, sur les carreaux de vitres duquel on prétendait avoir vu des caricatures injurieuses pour la cause nationale. Quelques individus s'étant introduits dans l'atelier, y trouvèrent le buste du ci-devant roi, ce qui augmenta l'effervescence: des menaces furent proférées contre le peintre; on lança même quelques pierres sur l'atelier. Enfin, le sieur Louis Goethals est parvenu par sa fermeté à faire disperser la foule, et tout est rentré dans l'ordre. »

Bruxelles, le 15 avril. — Hier, le roi, accompagné du général Desprez et d'un nombreux état-major, s'est rendu à la plaine de Mon-Plaisir, pour y passer en revue et y faire manœuvrer la légion de garde civique mobilisée en garnison à Bruxelles et à Vilvorde, et le superbe escadron des guides royaux. Le général L'Olivier commandait sous les ordres immédiats de Sa Majesté.

On a été frappé de l'aplomb et de la régularité des manœuvres de nos soldats-citoyens. Ils peuvent rivaliser avec nos meilleurs régimens de ligne, et s'il faut marcher à l'ennemi, nous avons la certitude qu'ils sauront réparer l'échec que la désorganisation générale du mois d'août a amené.

Les chefs, au zèle desquels on doit l'instruction de notre milice bourgeoise, méritent les plus grands éloges.

Après le défilé des troupes, S. M. a assisté au jeté d'un pont volant sur la Senne. Cette opération s'est faite en un petit quart-d'heure. Un cheval mal conduit est tombé dans la rivière, mais il en a été promptement retiré.

— On lit dans l'*Indépendant* :

« On assure qu'un courrier expédié hier par notre cabinet à M. Ch. Lehon, était porteur d'une lettre autographe de S. M. le roi des Belges, pour le roi des Français et de plusieurs dépêches venant du ministère de la guerre. »

— M. William Cullen, consul de Belgique à Calais, vient d'envoyer au gouvernement copie de son *exequatur*, qu'il a reçu de S. M. le roi des Français le 3 du courant.

— M. Behr, dont le départ avait été retardé, a été reçu avant-hier par le roi en audience de congé; il était revêtu du nouveau costume diplomatique. Il est parti la nuit dernière pour Paris, d'où il se rendra au Havre pour s'y embarquer pour les États-Unis.

— Un assez grand nombre de lits de domestique existent dans le palais de Bruxelles, et qui sont confiés à l'administration du séquestre des biens de la famille déchue. La régence, nous assure-t-on, vient de demander à cette administration, qu'en cas d'invasion du cholera ces lits soient mis à sa disposition. La régence fait aussi des démarches pour obtenir 40 ou 50 lits qui avaient été donnés par des personnes charitables pour les blessés de septembre.

Hier soir, à la nuit tombante, à l'entrée de l'allée Verte, un jeune homme a été assailli par deux malfaiteurs qui après lui avoir porté un coup de couteau, l'ont jeté dans le canal. Il lui est heureusement resté assez de force pour sortir de l'eau et venir se faire panser à l'estaminet le plus voisin.

— Le célèbre littérateur allemand Schlegel est attendu à Bruxelles.

— Différens selliers de Bruxelles, viennent d'entreprendre, pour le compte du gouvernement, la fourniture de tous les objets nécessaires au harnachement des chevaux de plusieurs nouvelles batteries de campagne.

LIÈGE, LE 16 AVRIL.

Une lettre de Londres donne les nouvelles suivantes dont nous ne garantissons pas l'authenticité :

La protestation adressée par M. de Meulenaere à M. Van de Weyer et que celui-ci a notifiée à la conférence contre toute nouvelle prorogation de délai pour les ratifications, a produit le meilleur effet. Au sortir de la séance où a été lue cette protestation, le plénipotentiaire de Russie a eu une longue conférence avec le comte Orloff, après quoi tous les deux se sont réunis aux plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse. Suivant cette même lettre M. Van de Weyer aurait vu le comte Orloff au sortir de cette réunion et celui-ci lui aurait dit qu'il pouvait faire savoir confidentiellement à son gouvernement que les ratifications seraient échangées sans retard; ainsi nous devrions avoir l'espoir de recevoir les ratifications si impatiemment attendues dans le courant de la semaine prochaine. (*Mémorial*.)

— M. de Meulenaere a reçu des dépêches de Paris et de Londres qui semblent le rassurer de nouveau sur les craintes qu'il avait manifestées dans le comité secret de ne pas voir échanger les ratifications. (*Sicde*.)

— La faillite d'une des principales maisons de banque de l'Europe, la maison Sillem et compagnie de Hambourg, vient de jeter dans la consternation un grand nombre de négocians et de capitalistes de l'Allemagne. On craint aussi que le contre-coup de cette faillite ne se fasse sentir en Hollande. La maison Hope d'Amsterdam faisait de grandes affaires avec la maison Sillem, qui manque pour plus de huit millions.

— On écrit de Namur, 14 avril :

« Une tentative d'assassinat a été commise cette nuit à Belgrade, sur la personne du sieur Martin, coutelier. On s'est introduit dans le cabinet qui lui sert d'atelier. Il a reçu plusieurs blessures, dont quelques-unes peuvent être mortelles. On ne sait pas encore s'il pourra se guérir. Un individu qui était l'un de ses ouvriers, est disparu depuis hier soir. Le malheureux Martin est mourant; la justice s'est transportée ce matin sur les lieux. M. le docteur Camberlin accompagnait les gens de loi. »

— On nous assure que le colonel Saint-Pair est chargé de choisir, dans chaque régiment d'infanterie, quarante hommes, pour le service de la cavalerie, qui, à ce qu'il paraît, va être considérablement augmentée.

— Par un nouvel arrêté du ministre de la guerre, il n'y aura plus à l'avenir dans les régimens d'infanterie de ligne que trois officiers par compagnie: un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant. Cette mesure est conforme à l'organisation française.

— On parle d'une promotion d'officiers qui serait assez nombreuse.

— On nous assure que le roi de Hollande a renvoyé les tableaux que notre gouvernement lui avait adressés comme étant une propriété particulière de la famille d'Orange. (*Indépendant*.)

— Le 10 de ce mois, un enfant âgé de 11 ans avait fait du feu pour se chauffer à proximité d'un bois nommé Moet-Sart, commune de St.-Pierre. Le vent, qui soufflait avec violence, communiqua le feu aux arbres de ce bois, dont 14 journaux furent consumés. La perte s'élève à 700 fl.

Le bruit courait samedi dernier qu'un individu, demeurant faubourg St. Gilles, avait été attaqué du choléra. Cet homme, aujourd'hui plein de santé, souffrait tout simplement d'une indigestion.

Un journal de Glasgow a rapporté que le choléra régnait depuis quarante jours environ dans la petite ville de Mosselburg, lorsque les citoyens et les autorités locales se sont entendus pour faire des arrosements d'eau chlorurée dans toutes les rues. Au bout de trois jours de ces arrosements la maladie a disparu, et on n'a plus eu aucun accident nouveau à déplorer.

M. Vandermaelen (Ph.) vient de faire imprimer un relevé de la population de la Belgique, par province et communes. Il a puisé ses documents au ministère de l'intérieur. La population de la Belgique était d'après ce recensement, au 1^{er} janvier 1831, de 4,082,427 habitans.

On lit dans l'Emancipation :

« Le roi a reçu en audience le célèbre ingénieur M. Dietz. S. M. a particulièrement examiné le plan d'une nouvelle voiture à vapeur, et y a pris le plus grand intérêt. L'appareil, dû à M. Dietz, est pourvu d'une quantité de dispositions nouvelles dans les roues, dans la manière de communiquer et de changer le mouvement sans que le conducteur même ait besoin d'avoir la conscience de ce qu'il opère, son rôle se bornant comme un marin à diriger son gouvernail. Nous avons tout lieu de croire que cet important problème est maintenant résolu. »

Sir Walter Scott, dit-on s'occupe à Naples, d'un nouveau roman dont le sujet est tiré de l'histoire de l'ordre de Malte. Probablement son dernier séjour à Malte lui a inspiré cette idée.

Nous recevons d'un correspondant les nouvelles suivantes, que nous ne croyons pas sans intérêt dans le moment actuel :

Le 8 et le 9 de ce mois, la garde communale de Roosendaal, Tilbourg, Oosterhout et de plusieurs autres endroits du Brabant septentrional, qui depuis long-temps avait tenu garnison à Schoonhoven, sur les bords de la rivière le Lek en Hollande, est revenue à Berg-op-Zoom.

L'ordre ayant été donné à la garde susdite de partir le lendemain pour le Sas-de-Gand, un grand mécontentement éclata parmi ce corps, qui refusa de quitter la garnison de Berg-op-Zoom. Pour contraindre ces troupes à obéir, le général commandant la place employa une partie de la 10^e division, qui était aussi récemment arrivée; mais le désordre ne fit qu'accroître, et force resta à la garde communale, tandis que la ligne (10^e division), a évacué la place et s'est dirigée sur le Langstraat.

Un premier lieutenant de la garde, nommé Verkens, fils du bourgmestre de Roosendaal, ayant voulu, à la tête d'un piquet de la division précitée, en imposer au corps dont il fait partie, a été grièvement maltraité.

Lundi à midi, 9 de ce mois, la garnison de Berg-op-Zoom n'était forte que de 2,000 hommes d'infanterie, un bataillon d'artillerie, 100 soldats de train, et 30 à 40 mineurs récemment arrivés. (Moniteur belge.)

Le 10 de ce mois il y a eu des troubles à Bréda; on y a distribué dans les rues des libelles injurieux contre les autorités civiles et militaires. En plusieurs endroits il s'est formé des attroupemens, des cris de liberté se sont fait entendre. On a affiché sur les murs de la caserne de cavalerie un papier en forme de proclamation, aux couleurs nationales belges. Dans la nuit du 10 au 11, toute la garnison est restée sous les armes.

Ces mouvemens coïncident avec ceux qui ont eu lieu à Berg-op-Zoom, et que nous avons annoncés dans le Mémorial du 14 courant. Il paraît qu'une certaine agitation règne dans le Brabant septentrional. (Mémorial.)

Nous prions le Courrier de la Meuse d'attendre la suite de nos réflexions sur l'instruction publique, avant de juger le fond de notre doctrine. Nous reviendrons sur l'article de notre confrère; mais nous lui dirons, dès aujourd'hui, que nous reconnaissons à tout individu le droit de choisir qui bon lui semble pour instituteur; quand nous parlons des inconvéniens de la liberté illimitée de l'instruction, nous

n'entendons nullement qu'il faille, pour y porter remède, attenter aux droits des pères de famille. Si on l'essayait encore, comme sous l'ancien gouvernement, nous serions des premiers à réclamer.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le programme du Concert donné demain au bénéfice de M. Ferdinand. C'est assez pour le recommander. Un air, un duo et des romances chantées par M. et Mme. Ponchard suffiraient à la fortune de cette soirée; mais d'autres morceaux encore, après ceux-là, pourront offrir de l'attrait. Nous remarquerons, entr'autres, le Credo de la célèbre messe de Chérubini, et la Bataille de Vittoria, exécutée par un orchestre plus nombreux qu'à l'ordinaire. C'est une véritable bonne fortune que les amis des arts ne trouveront pas tous les jours.

JOURNAUX HOLLANDAIS.

On attend au quartier-général le prince d'Orange de retour de son voyage à La Haye. Les Belges ont entièrement cessé leurs mouvemens offensifs. Le drapeau blanc flotte encore sur la tour d'Anvers. Cependant il paraît que les Belges continuent toujours leurs travaux dans cette ville, et qu'ils érigent des batteries sur les quais et hors de la porte des Béguines, à la lunette Montebello, et au bastion à gauche de cette porte.

On lit dans la correspondance de La Haye de l'Algemeen Handelsblad du 10 avril :

« Le gouvernement a reçu hier des dépêches de Londres dont on ne connaît pas encore le contenu. On parle cependant d'un nouveau protocole qui fixerait le 15 avril pour l'époque de l'échange des ratifications. On attend ici le prince Adelbert, nouveau du roi de Prusse. »

On écrit de Bréda, en date du 9 avril :

« Le prince Frédéric et le prince d'Orange ont traversé aujourd'hui cette ville; ils se rendent à La Haye. »

Il n'y a plus de doute maintenant que la note du comte Orloff est véritable, et qu'il l'a remise à notre cabinet, mais les journaux français l'ont publiée d'une manière si incomplète, en omettant le titre et quelques expressions importantes. (A. Cour.)

Les cuirassiers, qui se trouvaient en garnison à Bois-le-Duc, sont partis pour l'armée.

Il y a grand manque d'eau douce à Flessingue: elle y est apportée de Rotterdam par bateaux, et on paie 15 cents par seau.

On écrit de Bois-le-Duc, 8 avril :

« On prétend que notre armée a été augmentée de plus de vingt milles hommes, depuis le commencement de ce mois. Mais, d'après ce que j'apprends, il y a si peu d'apparence de la reprise des hostilités qu'il est de nouveau permis d'accorder des congés, tandis qu'on ne songe pas à nous approvisionner pour quelques mois. »

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE.

L'ouverture de l'exposition de la société de bienfaisance au profit des indigens, aura lieu jeudi, 19 avril, dans la salle de la Société d'Emulation. Elle sera accessible au public de 10 heures à une heure le matin, et de 3 à 6 heures l'après-dîner. Prix d'entrée 10 cents.

On peut se procurer des billets pour le tirage au sort des objets exposés, chez le concierge de la Société d'Emulation.

MILICE NATIONALE.

Avis. — Les miliciens de la ville et du district de Liège, qui se proposent de présenter des remplaçans au conseil de milice, (dont la dernière session est fixée au 1^{er} mai prochain) sont invités à déposer avant le 27 avril courant, au commissariat du district, galeries du Palais, les pièces requises par la loi.

Liège, le 16 avril 1832.

Le commissaire de district et de milice, G. F. HUBART.

VILLE DE LIÈGE. — Un monument va être érigé à Bruxelles à la mémoire du général Belliard. Le plan de ce monument et les conditions du concours sont déposés au secrétariat de la régence de Liège, où les personnes de l'art peuvent en prendre connaissance tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.

La soirée musicale et comique qui devait se donner au bénéfice de M. Bougnol, le mercredi 18, n'aura point lieu vu le concert de M. Ferdinand, l'argent des cartes prises sera rendu à domicile, à messieurs les souscripteurs.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 13 avril.

Naissances : 3 garçons, 5 filles.

Décès, 4 garçons, 4 filles, 2 hommes, savoir : Arnold Joseph Renard, âgé de 25 ans, conducteur des pièces de la première compagnie d'artillerie de campagne. — Philippe Joseph Thirion, âgé de 22 ans, voltigeur au 2^e régiment, 3^e bataillon, 6^e compagnie.

Du 14 avril. — Naissances, 2 garçons, 2 filles.

Décès, 2 filles, 4 hommes, 3 femmes; savoir : Pierre Joseph Dewandre, âgé de 55 ans, rue Volière, célibataire. — Marie Holyoake, âgée de 34 ans, Tête de Bœuf, épouse de Joseph Peakman. — Marie Catherine Decortis, âgée de 32 ans, rue aux Remparts, épouse de Jean Nicolas Decharneux. — Louise Leruitte, âgée de 22 ans, journalière, rue au Palais.

M. le docteur Talma, médecin dentiste, arrivera demain mardi à Liège, où il compte séjourner deux jours. Il descendra à l'Hôtel du Pavillon.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

THÉÂTRE ROYAL. — PAR EXTRAORDINAIRE.

Mardi 17 avril 1832, GRAND CONCERT vocal et instrumental, au bénéfice de M. FERDINAND, chef d'orchestre. M. et Mme. Ponchard, artistes sociétaires du théâtre de l'Opéra Comique, ont bien voulu ajourner leur départ, autant pour ajouter au charme de cette soirée que pour témoigner l'intérêt qu'ils portent au bénéficiaire.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture du Siège de Corinthe, de Rossini.
- 2^o Air de Masaniello, chanté par M. Ponchard, professeur au conservatoire.
- 3^o Bonheur de se revoir, fantaisie pour la flûte, par Tulou, exécuté par M. Henchenne, professeur du conservatoire.
- 4^o Air de l'Italienne à Alger, de Rossini, chanté par Mme. Ponchard.
- 5^o Credo de la messe du sacre de Chérubini, chanté par MM. les amateurs et les élèves du conservatoire.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Ouverture de Guillaume Tell, de Rossini.
- 2^o Duo du Philtre, musique d'Auber, chanté par M. et Mme. Ponchard.
- 3^o Concerto de cor, exécuté par M. Bertrand, élève du conservatoire.
- 4^o Romances chantées par M. Ponchard.
- 5^o Agnus et sanctus de la messe du sacre de Chérubini, chanté par MM. amateurs, et élèves du conservatoire.
- 6^o Bataille de Vittoria, par Bethoven.

Nota. — Le nombre de MM. les exécutans sera le même qu'au dernier concert donné par la Société Grétry.

Prix ordinaires. On commencera à 6 1/2 heures. S'adresser pour la location des loges, Quai de la Sauve-nière, n^o 797.

On ACHÈTE au n^o 69, faub. Ste.-Marguerite, les Obligations et Récépissés des 12 et des 10 millions, à un prix très-élevé.

De Bons OUVRIERS MENUISIERS en meubles, peuvent s'adresser rue Salamandre, n^o 469. 447

Des bons MAÇONS peuvent se présenter chez M. JANNE, maître maçon à Ans, ou à M. LEMAIRE, maître serrurier, rue Neuve, n^o 503, à Liège. 483

On DEMANDE un REMPLAÇANT pour la MILICE, rue Pont-d'Ile, n^o 834. 475

On cherche un REMPLAÇANT pour la milice. S'adresser derrière l'église de St. Denis, n^o 638. 488

On fait savoir que par procuration, passée devant le notaire LAMBINON, le 15 courant, M. Etienne Goiris, marchand de bois, demeurant à Beaufays, a constitué Jean et Mathieu Louvinfosse, pour Gerer les affaires relatives à son commerce de Bois.

() Vente d'immeubles sur une seule publication.

Lundi 7 mai 1832, à 3 heures de l'après-midi, maître DELBOUILLE, notaire, procédera en son étude à Liège, rue Devant Sainte-Croix, n^o 864, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après désignés; savoir :

- 1^{er} Lot. — Une maison cotée 149 avec cour et un jardin y attaché.
- 2^e Lot. — Deux maisons portant les numéros 151 et 152, et un jardin contigu.
- 3^e Lot. — Deux maisons cotées numéros 153 et 154, avec jardin y annexé.

Ces immeubles sont situés au Beau-Mur, en la ville de Liège, à la chaussée de Chaudfontaine

Ils seront d'abord exposés en masse et ensuite en 3 lots.

4^e Lot. — Une pièce de terre et houblonnière de la contenance d'environ 11 perches, sise au même endroit, lieu dit Longue roie, tenant à MM. Féodal et Heptia.

S'adresser pour avoir communication des titres de propriété et du plan figuratif audit notaire.

BANDAGES HERNIAIRES PERFECTIONNÉS.

W. DE MOLL, expert herniaire breveté, de retour de Paris avec un grand assortiment d'instrumens de chirurgie, en gomme élastique, tels que sondes, bougies, plaques à cautères, bout de seins, canules, urinaux; bandages herniaires, etc. Rue de l'Université, n° 727, à Liège. 437

AVIS IMPORTANT.

F. VOCQUE, rue St-Séverin, n° 55, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'être chargé par M. Bertholet, chimiste, du dépôt de son anti-choleca morbus. Londres et Berlin doivent à ce savant d'avoir vu s'éloigner bientôt le fatal fléau dont nous sommes menacés. Si M. Bertholet n'était déjà connu par ses ouvrages, il aurait à craindre de voir classer au nombre des charlatanismes son anti-choleca; mais il invite les personnes instruites dans la chimie d'analyser sa liqueur en indiquant publiquement un meilleur préservatif. Cet anti-choleca se VEND par baril avec un imprimé indiquant sa manière de s'en servir. 473

F. M. POLAIN, négociant, pied du Pont-d'Isle, n° 658, rue St-Gangulphe, a l'honneur d'annoncer au public qu'il continue à fabriquer des **BROSSES** de tout genre pour les appartemens, la cavalerie et l'infanterie; brosse à frottement, propres aux frictions *anti-cholériques*, etc., etc. Le même vient de recevoir dans son **MAGASIN** une quantité de parfumeries *anti-pestilentielle*. 399

La **VENTE** de **PLANTES** et **ARBUSTES**, annoncée chez M. **DUVIVIER**, rue Velbruck, pour le 13 courant et remise à cause de la rigueur du temps, aura lieu définitivement le mercredi 13 courant; elle consiste en 160 espèces de rosiers du Bengale, 50 de camélia, plusieurs magnolia, et nombre de plantes de serre et d'orangerie, trop longs à détailler.

Le jeudi 3 mai 1832, 10 heures du matin, il sera procédé par devant M. le juge-de-peace du canton de Glons, au lieu de ses séances à Boirs, par le ministère de M^e **HALBART**, notaire, à ce commis, à la **VENTE** publique et aux enchères des **IMMEUBLES** ci-après situés commune d'Heure-le-Romain; savoir:

- 1° D'une pièce de terre de 13 perches 8 aunes, sise en lieu dit au dessus du Trou d'Enfers, tenant du couchant à Martin Colley et du levant à Dieudonné Colson.
 - 2° D'une autre pièce de terre, contenant aussi 13 perches 8 aunes, en lieu dit Thier des Oignes, tenant d'un côté à Jean Malpas et d'un second à M. Deleixhe.
 - 3° Et de 41 perches 64 aunes, environ, de prairie, située au hameau d'Amry, joignant à Jean Frère, à François Colson et au chemin appelé Chemin Paquai.
- S'adresser pour connaître les conditions au bureau de M. le juge de paix susdit, ou au notaire **HALBART**, dépositaire des titres de propriété. 454
- MAISON à LOUER** sur le Fossé, n° 250, pour la St-Jean. S'adresser chez Deprez, rue Grasse-Poule, n° 405. 486
- Au n° 2, rue du Pont-d'Isle, on demande des **OUVRIERES** modiste. 487

TRÈS BELLE VENTE DE FUTAIE.

Le mardi 24 et mercredi 25 avril 1832, la société de *Vodrin*, fera **VENDRE** par le ministère du notaire **ANCIAN**, sur environ 30 bonniers, dans ses coupes d'ordinaire des bois de *Boly* et *Grand-Celles*, une grande quantité de chênes de la plus grande dimension, propres au sciage, charonnage et bâtisse, dont plusieurs de 10 à 13 pieds de tour; plus, des frênes d'une dimension extraordinaire, bouleaux, etc. Ces bois sont situés sur la route de Louvain à Namur.

La **VENTE** commencera par le bois de *Boly*, au pied des arbres, à 9 heures précises du matin, et suivra l'ordre ci dessus A crédit, sous caution. 480

205 Le 25 avril 1832, à dix heures du matin, il sera **VENDU** aux enchères, en l'étude et par le ministère de M^e **DUSART**, notaire, rue Féronstrée, une **MAISON** sise Outre-Meuse, rue Grand-Henri, n° 268, ayant un jardin derrière, communiquant à un verger qui a vue sur l'Eau. Ce terrain est propre à une tannerie.

Jeudi et Vendredi, 26 et 27 avril 1832, à onze heures très-précises du matin,

M. PRION, cessant entièrement l'exploitation de ses fermes de Pair et Bécoment, fera **VENDRE** au plus offrant, dans la basse cour de cette dernière ferme, tous les **BESTIAUX** et **MEUBLES** qui les garnissent, consistant en 25 bons et beaux chevaux; 35 bêtes à cornes, bonne espèce et belle robe, parmi lesquelles plusieurs bœufs de forte taille, employés habituellement au labour; quantité de cochons et tous les instrumens aratoires d'une grande exploitation.

A un an de crédit, moyennant caution solvable et connue du notaire **DEMPYNNES**.

Le premier jour, on vendra les chevaux et les instrumens aratoires.

Le second, les vaches, les cochons et les meubles. 340

A LOUER pour le 24 juin prochain, une **MAISON**, située rue Saint-Jean, n° 766. S'adresser place St. Pierre, n° 873.

A LOUER pour la St-Jean prochain, une grande **MAISON DE COMMERCE** avec cour et jardin, faubourg Ste-Marguerite, n° 18. S'y adresser.

A LOUER pour la St-Jean une **MAISON** avec un jardin, place St-Jacques, n° 476. S'adr. rue Sœurs Grises, n° 408. 484

VENTE D'IMMEUBLES ET RENTES.

Le mercredi 25 avril 1832, à dix heures, chez le sieur **Vanné**, cabaretier, à Ougrée, les enfans de feu **Henri Anction**, et son épouse, feront procéder en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Liège, en date du 28 mars dernier, dûment enregistré par le ministère de M^e **GILON**, notaire, à Seraing et pardevant M. le juge de paix du canton de ce nom, à la **VENTE** aux enchères publiques des **IMMEUBLES**, ci-après:

Deux maisons avec étables, granges, fournil, cour, jardins, prairies et dépendances, composant 4 lots.

Onze pièces de terre, contenant en totalité 2 bonniers 8 perches et qui formeront chacune un lot. Le tout situé à Ougrée.

Trois rentes perpétuelles, important ensemble 13 florins 18 cents, qui seront également vendues en trois lots. — S'adresser audit notaire, pour avoir communication du cahier des charges de la vente ainsi que des titres de propriété.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER DE FERME.

Les jeudi et vendredi 26 et 27 avril 1832, à 10 heures, M. Lafontaine, bourgmestre de la commune de Plainevaux, cessant l'exploitation de la ferme du château du même lieu, y fera **VENDRE** aux enchères par le notaire **GILON**, tout le **MOBILIER** qui la garnit, consistant:

En 16 bœufs et bons chevaux, 24 bêtes à cornes de forte espèce et bonne qualité; trois chariots bien montés, 2 tombereaux, une charette, quantité de traits, chaînes, serats, attirails de labour, de grange, de chevaux et autres meubles, meublans, batterie de cuisine, etc., etc.

A crédit moyennant caution solvable.

VENTE D'UN MOBILIER DE FERME.

Le mardi 24 avril 1832, à 9 heures très-précises, pour avoir fini le même jour, M. N. J. Herman, quittant la ferme dite de Famelette, sise en la commune d'Esneux, y fera **VENDRE** aux enchères, sous la direction du notaire **GILON**, tout le **MOBILIER** garnissant ladite ferme, savoir:

7 bons chevaux, 12 bêtes à cornes, 2 chariots, dont un avec roue à jantes larges, 2 charettes, un tombereau, un van volant, quantité d'attirails de labour, de grange, de chevaux, et autres meubles, meublans, pommes de terre, etc.

A dix mois de crédit moyennant caution connue audit notaire.

() **A VENDRE** 4° deux **MAISONS**, sises à Liège, rue Cheravoie, n° 476 et 481, avec facilité de paiement. S'adresser à M. **HOUSSARD-FORGEUR**, rue de la Régence ou au notaire **PAQUE**.

2° Une **MAISON**, sise faubourg St-Gilles, n° 291.

3° Une **MAISON**, sise faubourg Ste.-Marguerite, n° 238.

4° Et aux enchères publiques, en l'étude dudit notaire **PAQUE**, rue Souverain-Pont, le lundi 30 de ce mois, à 2 heures de relevée, une **PIECE DE TERRE** de 26 perches 157 palmes, sise à Flémalle-Grande, en lieu dit bois de Mont, joignant à Rock, Bussy et Jacquemin.

S'adresser au notaire.

A LOUER le **CHATEAU** de la Rochette, commune de Chaudfontaine, avec jardins, écuries, remise et glacière. L'on jouira du droit de chasse sur une étendue de plus de 500 bonniers.

A LOUER, dès-à-présent, le **CHATEAU** de Kerkom, situé à trois mille de St-Trond, avec un bonnier de jardin garni d'arbres des meilleurs fruits, et la chasse sur des propriétés considérables et huit bonniers de bois. S'adresser à M. **DUCHESNE**, rue devant St-Thomas, n° 257, à Liège, et pour voir le château à M. le notaire **MOREAU** à St-Trond. 388

Le 23 avril 1832, deux heures après-midi, il sera procédé par M^e **LIBENS**, notaire, en son étude, place St-Pierre, à Liège, à la **VENTE** aux enchères publiques:

- 1° D'une **MAISON**, située rue Gérardrie, à Liège, occupée par le sieur Maillot.
 - 2° D'une **RENTE** annuelle et perpétuelle de 37 fls. 33 cents 33 centièmes, due par Marie Philippe Frédérick de Radigues et autres, de Tharoulle.
 - 3° Et une de 32 fls. 16 cents 41 centièmes, de deux constitutions, due par M. Théodore Hubert de Broukart et autres. Ces rentes sont exactement payées.
- S'adresser audit notaire ou à M. **BERLEUR**, avoué, rue Gérardrie, à Liège, dépositaire des titres. 300

207 **A VENDRE**, avec toute facilité de paiement, pour entrer en jouissance le 24 juin prochain, une **MAISON** sise rue Fond-St-Servais, n° 146, présentement occupée par Mlle. Godart

Deux **MAISONS** réunies en une située rue des Écoliers, n° 233 et 234, occupée en partie par M. le médecin Vandermeer.

Une autre y joignant, située rue du Moulin, n° 236, occupée par Bailly.

A LOUER, pour en jouir de suite, une **MAISON** de campagne sise à St-Gilles près l'église, avec jardin légumier et d'agrément, contenant 17 1/2 perches.

S'adresser au notaire **KEPPENNE**, rue St. Hubert, n° 591

GRANDE VENTE DE BEAUX CHÊNES.

Le mercredi 18 avril courant, à 10 heures du matin, au bois de Saint-Paul, situé à Rubinne, près de la route de Sorée à Andenne.

() **VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

Les héritiers de M^{me} veuve **Chavaux**, en son vivant, négociante à Chênée, feront vendre aux enchères, le 25 avril courant, à deux heures de relevée, par le ministère de M^e **DUSART**, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, une belle et grande **MAISON**, ayant porte cochère, située à Chênée, près le Pont-Neuf, sur la grande route de la Vesdre, composée d'une boutique, salle à manger, cabinet, cuisine et un grand salon à rez-de-chaussée; plusieurs grandes chambres au 1^{er} et 2^e étage, deux grands greniers, écurie pour 4 chevaux, plusieurs beaux magasins, grande cour, jardin derrière entouré de murs, joignant le confluent des rivières d'Ourte et de la Vesdre; plus un terrain aussi cultivé en jardin, longeant ladite maison, cour et jardin et aboutissant à la rivière.

La belle situation de cette maison la rend des plus agréables et des plus avantageuses pour toutes fabriques, le commerce de commission et autres.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

L'HOTEL D'ANGLETERRE à Chaudfontaine est à **LOUER**. S'adresser quai St-Léonard, à Liège, n° 15. 105

() **A VENDRE** de gré à gré une petite **FERME**, connue sous le nom de la Bourgogne, avec 20 bonniers ou environ de jardin, pré, prairie et terre labourable, située à Villers le Temple, en Condroz. S'adresser à M^e **LIBENS**, notaire à Liège, qui est aussi chargé de **VENDRE** une belle **TERRE**, de 130 bonniers, à 20 milles de Liège, et une **FERME** en Hesbaye, à 10 milles de la même ville, de 60 bonniers.

Jeudi 26 de ce mois, à deux heures de relevée, le notaire **WASSEIGE**, **VENDRA** aux enchères, en son étude, rue Hoche-Porte, une **MAISON**, située derrière le Palais, numéro 66.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions, et à M. **OPHOVEN**, avocat, rue Saint-Hubert, numéro 592, avec qui on pourra jusqu'au jour de la vente, traiter de gré-à-gré pour l'échange de ladite maison contre une autre avec jardin à une lieue ou deux de la ville. 359

() **ADJUDICATION** volontaire qui aura lieu par le ministère du notaire **DELYVAUX**, en son étude, rue Vinave-d'Isle, numéro 41, le lundi 30 avril, à deux heures de relevée, d'une **MAISON**, située faubourg d'Amersceur, à Liège, n° 1619, tenant du Nord au chemin allant à Chênée, M^{me} Herman, Couchant les mêmes Frankinet et la ruelle aux Chevaux.

On demande une **FILLE** de la Campagne, sachant lire et écrire pour une boutique de tabac et liquide. S'adresser au Bureau de cette feuille. 465

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 6 avril. — Métalliques, 87 1/2; Actions de la banque 1156 0/0.

Fonds anglais du 12 avril. — Cons., 83 1/2.

Bourse de Paris du 13 avril. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 70 fr. 20 c. — Actions de la banque, 1660 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 180 fr. 45 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 1/4. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 79 1/4. — Emprunt Belge 78 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 13 avril. — Dette active, 42 1/2 00 00 0/0. Idem différée 00 0/0. — Bill. de ch. 16 1/2 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 69 3/4 0/0 0/0. — Rente remb. 2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rns. Hope et C^o 5, 90 3/4 93 7/8. — Dito ins. gr. li. 57 7/8 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito en. à L. 00 0/0 0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 69 3/8 00 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 8 3 1/4 00 0/0. — A Rot. 1^{er} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lois de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 73 1/4 0 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 0. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst., 47 1/4 1/8 0/0.

Bourse d'Anvers du 14 avril. — Changes.

	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 1/4 0/0 v.		
Londres.	12 1/2 1/2	A 12 07 1/2	A
Paris.	47 1/8	P 47	P 46 7/8
Francfort.	35 3/4	P 35 5/8	P
Hambourg.	35 3/8	P 35 3/16	
Escompte 4 0/0			

Cours des Effets.

Belgique Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt, 96 1/8.
Empr. de 10 mill., " 92 A.
Empr. de 24 mill., " 00 00 0/0.
Dette active, 5 " 94 0/0 00
Oblig. de Entr. 5 " 00 à 00.
Hollande. Dette active, 2 1/2 " 00 0/0.
Oblig. synd. 4 1/2 " 00
Rent. remb. 2 1/2 " 84 et 87 1/2.

Bourse de Bruxelles, du 14 avril. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 96 1/8 — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 92 1/8. — Emprunt de 24 millions, 75 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spertzele, à Liège